



**AVIS DE RECRUTEMENTS EXTERNES SANS CONCOURS
D'ADJOINTS TECHNIQUES
DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

En application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation de 2^{ème} classe auront lieu, au titre de l'année 2026 conformément à l'arrêté du 31 mars 2026, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements. Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Au titre de l'Université de Montpellier, le nombre de postes à pourvoir est fixé à 4.

Etablissement : Université de Montpellier		
BAP	EMPLOI-TYPE	Nombres de postes
G	Opérateur-trice logistique	1
J	Adjoint-e en gestion administrative	3

Les candidats doivent établir un dossier de candidature par emploi-type comportant :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
- la photocopie d'une pièce d'identité
- une attestation sur l'honneur de non-perception d'une indemnité de rupture conventionnelle

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur [le site de l'Université de Montpellier](#).

La date d'ouverture de la campagne de recrutement est fixée au **10 avril 2026**
et la date **limite d'envoi des dossiers de candidature** au **11 mai 2026** (le cachet de la poste faisant foi)

Attention : tout dossier déposé en mains propres, renvoyé en courrier interne, adressé par courriel ou par toute autre voie électronique sera refusé.

Les dossiers de candidature doivent être adressés uniquement par voie postale et en recommandé simple à :

Université de Montpellier
DRH - Service recrutement, formation et accompagnement – CC 441
163 rue Auguste Broussonnet
34090 Montpellier

NB. : *seul un envoi en recommandé permet d'attester du respect de la date limite d'inscription en cas de contestation*

Les candidats doivent remplir autant de dossiers de candidature que d'emplois-type.

Le Président de l'Université de Montpellier arrête la création des commissions de sélection chargées d'examiner les candidatures. Chaque commission est composée d'au moins trois membres, dont un au moins appartient à une administration ou à un établissement public autre que celles ou ceux dans lesquels les emplois sont à pourvoir.

Les commissions examinent les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, chaque commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Auditions des candidats : les dates seront publiées sur le site Internet de l'Université.